



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 05
Nombre de membres ayant délibéré : 06

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 04 décembre 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.
Le Conseil Municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni pour le report de la séance du 04 décembre 2024, dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – Mme Marie ESPANET.

Absents excusés : M. Daniel BOE – M. Jean-Louis MICHALOWICZ ayant donné pouvoir à Madame Marie-Claude SIMON – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Marie-Claude SIMON est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-66 : Nov'habitat – Réhabilitation de 32 logements cité Renaissance à Mourmelon-Le-Petit : demande de garantie d'emprunt

Nov'habitat sollicite la garantie à la ville de Mourmelon-Le-Petit à hauteur de 100 % pour un prêt de 585 000 € auprès de la Caisse des dépôts et Consignation, destiné à financer la réhabilitation de 32 logements collectifs situés rue de la Renaissance et Chemin de la Voie Mienne, à Mourmelon-Le-Petit. Ce prêt est constitué comme ci-dessous :

- PAM ECO PRET

Montant 368 000 €

Taux : livret A – 0.25 %

Echéances annuelles

Différé d'amortissement : non

Révisabilité : double

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 051-215103623-20241211-2024_66-DE

- PAM TLA :

Montant 217 000 €
Taux : livret A + 0.6 %
Durée : 25 ans
Échéances annuelles
Différé d'amortissement : non
Révisabilité : double

Suite à l'intervention de la Banque des Territoires, le 04 décembre 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser la demande de garantie d'emprunt, telle que détaillée ci-dessus.

Fait à MOURMELON LE PETIT 11 DECEMBRE 2024

Le Maire
René MAIZIERES

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 051-215103623-20241211-2024_66-DE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 11 décembre 2024
Et de la publication, le 11 décembre 2024
Le Maire
René MAIZIERES

